

RÉGLEMENT DE JEU VIDE DRESSING PRINTEMPS 2017
Mériadeck Centre Commercial et Mériadeck les Passages
Du 5 au 8 avril 2017

Article 1 : Organisateur

L'Association des commerçants du Centre Commercial Mériadeck siégeant au 57, rue du Château d'Eau – 33 000 Bordeaux, immatriculée sous le n° SIRET 318 811 817 000 10 – Code APE 9499Z, représentée par la Directrice de Centre Eléonore Baloud, organise une opération commerciale sans obligation d'achat, du mercredi 5 au samedi 8 avril 2017 nommée « Vide-Dressing Printemps Mériadeck » (dénommée ci-après « l'Opération »).

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date de la participation au jeu résidant en France.

Ne peuvent participer au jeu les personnes suivantes :

- les mandataires sociaux et employés de l'organisateur, de toute société du Groupe Wereldhave,
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que le personnel ou alliés de l'Huissier de justice chez lequel le règlement est déposé,
- ainsi que les membres des familles des personnes ci-dessus mentionnées (même nom de famille, même adresse postale).

Article 2 : Dates

L'opération se déroule uniquement du mercredi 5 au samedi 8 avril 2017 dans le Centre Commercial Mériadeck et les Passages, situés à Bordeaux (dénommé le Centre).

Article 3: Description, participation, liste des lots et mode d'attribution

Du mercredi 5 au samedi 8 avril le Centre Commercial Mériadeck organise sur l'espace central du niveau 1 un vide-dressing solidaire au profit du Secours Populaire.

Les clients peuvent rapporter chaque jour, de 11H à 19H leurs anciens vêtements propres et en bon état.

Les vêtements seront alors pesés par une hôtesse. Pour chaque kilo de vêtements rapportés le client se verra remettre une carte de jeu dans la limite de 10 cartes de jeu par personne et par jour. Dans l'hypothèse où le poids des vêtements rapportés n'atteindrait pas un kilo il serait tout de même alloué une carte de jeu. Au-delà d'un kilo, toute carte de jeu supplémentaire sera remise par kilo de vêtements effectivement atteint dans la limite de 10 kilos par jour.

Le client devra ensuite scanner sa carte de jeu sur la borne interactive présente sur l'espace d'animation pour découvrir s'il a gagné ou perdu. S'il a gagné un bon d'échange sera alors imprimé.

Les clients gagnants devront se présenter à l'hôtesse présente sur l'espace d'animation jusqu'au samedi 8 avril 2017, 19H pour récupérer leur gain en échange du bon imprimé (non plié, non détérioré).

Sur la période, 256 cartes cadeaux de 15€, 20 cartes de 30€, 4 cartes de 100€ et 120 sacs shopping d'une valeur unitaire de 2,60 €TTC seront donc mis en jeu représentant une dotation totale de 5152 €TTC.

En aucun cas, dans le cadre de l'Opération, les gagnants ne pourront obtenir la valeur en espèce des lots ou échanger leurs lots contre un autre gain en nature de même valeur ou de valeur différente ou un service.

Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité indiquée ci-dessus. Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des participants à aucune contestation d'aucune sorte.

La carte cadeau Mériadeck est valable dans tous les magasins partenaires de Mériadeck et Les Passages acceptant les règlements par carte bancaire (Les conditions et durée d'utilisation des cartes cadeaux sont disponibles au kiosque accueil du Centre Commercial Mériadeck).

Article 4 : Informations générales

4.1. Les participants et gagnants donnent leur autorisation à l'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck de communiquer leur nom, adresse, et/ou leur image sur quelque support que ce soit (émissions télévisées, actions publi-promotionnelles, reportages presse, site internet...) sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot. Cette autorisation est limitée à une durée d'un an, à compter du début du jeu.

4.2. L'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck se réserve le droit de changer les horaires durant l'Opération. L'Association des Commerçants du Centre Commercial s'engage, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, à remplacer les lots en nature gagnés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches et sa responsabilité ne saurait être en aucun cas engagée de ce fait.

Dans ces hypothèses, une modification sous forme d'avenant au présent règlement sera alors déposé auprès de la SCP BOCCHIO & ASSOCIÉS, Huissiers de justice situés 4 et 14 rue Emile Fourcand – 33 076 Bordeaux Cedex et affiché dans les locaux du Centre Commercial Mériadeck, informant les participants des changements opérés.

4.3. L'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement de la présente Opération.

4.4. Toute participation à l'Opération implique l'adhésion au présent règlement. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, ou le non respect du présent règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de l'Opération, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur. L'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement sera tranchée souverainement par l'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck.

4.5. Des additifs ou des modifications à ce règlement pourront éventuellement être publiés pendant l'Opération, par voie de presse ou par affichage. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

4.6 Le règlement complet de l'Opération est déposé auprès de la SCP BOCCHIO & ASSOCIÉS, Huissiers de justice situés 4 et 14 rue Emile Fourcand – 33 076 Bordeaux Cedex. Il est disponible gratuitement auprès de la Direction du Centre Commercial Mériadeck – 57, rue du Château d'Eau – 33 000 Bordeaux.

Une copie du présent règlement pourra être délivrée gratuitement sur simple demande écrite à la Direction du Centre Commercial Mériadeck (adresse voir article 1), le timbre ayant servi à cette demande sera remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite.

Les participants peuvent également consulter gratuitement le règlement complet sur simple demande pendant la durée de l'Opération au Kiosque Accueil du Centre Commercial Mériadeck (RDC du Centre Commercial Mériadeck, face à Flunch).

4.7. L'Organisateur, ainsi que toute société du Groupe Wereldhave, se réservent le droit d'utiliser les informations nominatives recueillies des gagnants.

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/78, les participants et gagnants au jeu disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression aux informations les concernant communiquées à l'Organisateur dans le cadre du jeu. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que leurs données soient cédées à des tiers, par simple demande écrite, adressée à l'Association des Commerçants – « Vide Dressing 2017 » – Centre Commercial Mériadeck – 57, rue du Château d'Eau – 33 000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 30 mars 2017

